COMMUNIQUE AUTONOME

CHSCT
du 11 décembre 2020

√ **Avis sur l'expérimentation du temps de travail des salles CODIS – CRAU.**

Le travail issu d'une concertation avec les agents a permis de définir un nouveau régime de travail applicable aux salles opérationnelles CRAU/CODIS. Avec un rythme de 12/24-12/48 comme celui des CIS en 12H, il comprend 182 cycles avec 18 congés, 30 gardes de nuit sautées réparties sur 10 mois hors été. Il est proposé à titre d'expérimentation sur l'année 2021.
Nous avons interrogé sur l'organisation des nuits sautées afin de connaître les conditions de répartition. Concernant celles non réalisées en été, elles seront réparties sur les mois n'en comptant que 2 afin d'avoir un équilibre de 3 par mois sur les dix mois.
Avis favorable des 2 collèges de représentants.

√ **Rapport d'étape sur le guide de doctrine opérationnelle « Prévention des risques liés à la toxicité des fumées et le groupe de travail « Fumées Toxiques » du SDIS du Var**
Ce rapport d'étape, reprend les conclusions du groupe de travail FuTox et les recommandations du GDO cité de septembre 2020.
Des préconisations présentent la mise en œuvre de celles-ci en fonction de leurs réalisations dans le temps.
La notion de « AVANT, PENDANT et APRES » l'intervention en articule la mise en œuvre. Depuis les conclusions du groupe de travail FuTox de premières mesures ont déjà commencé à être mise en place. Nous avons fait part de notre volonté de continuer à participer à la mise en œuvre de ce dossier.
Nous avons demandé plus particulièrement pour le caisson de feux que soient appliquées ces recommandations et que l'occasion soit faite lors de ces formations d'intégrer les notions de prévention des risques liés à la toxicité des fumées.

SYNDICAT AUTONOME SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

√ **Point sur la crise sanitaire liée à la COVID 19**

Il nous a été fait un point de situation sur le nombre d'interventions sur la dernière période ainsi que le nombre de personnels touchés par la maladie. Le directeur départemental a relevé les efforts que les personnels du SDIS produisent au quotidien.

√ **Présentation du mémoire de M. Nicolas Barbier : « Les risques psychosociaux au sein du SDIS du Var – Synthèse des recommandations »**

Ce document a pour objectif de présenter les axes d'améliorations identifiés par la société NEERIA qui avait réalisé en 2018 le diagnostic RPS au sein du SDIS 83 et de mettre en parallèle les actions prises et en cours par la gouvernance.
Depuis 2019 des actions ont été entreprises pour la mise en œuvre de ces recommandations.
Le résultat de ce travail a présenté des recommandations pour la mise en place d'une politique de Qualité de Vie en Service.

√ **Rapport d'étape sur le programme annuel de prévention**

Le programme annuel de prévention fixe la liste des réalisations ou actions qu'il lui paraît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir.

Pour l'année 2021, les orientations seront :

- Prise en compte du risque COVID pour la protection des personnels du SDIS 83
- Mettre en place un programme Prévention des Risques liés aux Activités Physiques PRAP
- Élaboration d'un plan égalité professionnelle Femmes / Hommes
- Prévention contre les violences sexuelles et propos sexistes (informations des personnels et formation des membres du CHSCT)
- Redéfinir et animer un réseau de préventeurs au sein du SDIS du Var,
- Poursuite du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Nous rappelons que ce rapport est soumis réglementairement à un AVIS en CHSCT.

Il est donc proposé pour avis par le président.

Avis favorable des 2 collèges de représentants.

√ **Rapport d'actions du dispositif « Assistant Social »**

Ce dispositif mis en place depuis juin 2020 a permis d'apporter du soutien à 20 agents l'ayant sollicité. Nous sommes ravis de développement ce dispositif. La situation du Covid étant très présente dans la communication actuellement, nous avons demandé que des actions d'informations soient faites sur l'existence de ce dispositif pour permettre aux agents d'en avoir connaissance.

√ **Rapport d'étape sur la « Mission Télétravail »**

Ce rapport d'étape présente l'étude de faisabilité du télétravail au sein du SDIS 83, la démarche effectuée ainsi que des propositions pour les modalités de mise en œuvre.

Ce dispositif que nous demandions depuis de nombreuses années a par la force des choses été mis en œuvre du fait de la situation sanitaire que nous connaissons. Nous souhaitons que ce retour d'expérience permette de développer ce dispositif au profit des agents en faisant la demande. Nous attendons de travailler maintenant sur les modalités de mise en œuvre.

√ **Synthèse des mesures proposées par le groupe de travail « Plan de Prévention du Risque Routier » et des bonnes pratiques transmises par la DGSCGC**

La synthèse présente 19 recommandations et 33 actions réparties en 3 phases. Nous rappelons que la notion de coût peut paraître importante mais nécessaire au titre de la prévention et du développement de nouveaux matériels de protection.

√ **Fiche « hygiène et sécurité » provenant du CIS BANDOL**

Cette fiche expose une problématique de manutention accidentogène pour la mise en place du kit FDF sur les CCFL. Cette situation a été prise en compte et une solution sera apportée pour procéder à la manutention de ces kits en toute sécurité.

√ **Formation de formateurs Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)/ risques électriques**

Le SDIS souhaite développer des formations de formateurs pour certains agents. Les points favorables exposés sont l'autonomie du SDIS pour former ses

personnels par la suite et la maîtrise du budget sur le long terme. Nous y voyons là également pour les agents un développement des compétences.

√ **Prise en compte risque « Covid » au sein du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et ainsi que le Plan de Reprise d'Activités**

L'épidémie de Covid-19 représente un nouveau risque infectieux à prendre en compte au sein de notre établissement et doit faire évoluer le DUERP ainsi que la prise en compte des plans d'activités rattachés à ce risque.

√ **Prise en compte de la poussière de silice cristalline alvéolaire**

La silice cristalline alvéolaire a été classé dans la liste des substances cancérogènes en octobre 2020. Composant probable des parebrises des voitures en fonction de leur composition, nous avons souhaité évoquer ce point pour les opérations de secours routier où les intervenants tout autant que les victimes peuvent être amenés à respirer des poussières de verre lors des désincarcérations. Une attention particulière doit être opérée avec le port du masque FFP2/3 lors de ces opérations ou formations.

√ **Prise en compte du risque cyanure d'hydrogène lors des déblais**

Nous avons questionné sur la possibilité de détection lors des incendies face au risque d'intoxication au cyanure d'hydrogène lors des phases de déblai. Nos équipements de détection multi-gaz n'en étant pas équipé, hormis le port de l'ARI nous n'avons pas d'autres moyens de nous protéger. Une détection permettrait de pouvoir adapter l'équipement lors de cette phase de l'opération.

√ **Point d'étapes des constructions nouvelles et rénovations**

- Concernant la nouvelle direction, malgré la situation sanitaire actuelle, le chantier tient les délais, pour une livraison estimée mi-mai 2021.

Nous avons questionné sur des problématiques se rapportant au chariot élévateur du soutien logistique et au quai de chargement. Des aménagements pourront être réalisés par la suite pour le quai de chargement.

- Le CIS Cogolin - Grimaud a pris un peu de retard et devrait être réceptionné début Janvier 2021.
- Pour le Cis La Seyne Nord, les réponses à l'appel d'offre ont été reçues. Il sera défini d'ici peu le choix de l'entreprise.
Nous rappelons qu'une procédure de péril du garage de la Seyne Nord a été engagée après le passage d'un expert dernièrement.
- Les différents travaux de rafraichissement ont démarré dans les centres concernés.

√ **Point sur le plan des futurs constructions ou rénovations prenant en compte les recommandations liées aux fumées toxiques**
Le Directeur départemental répond que ce risque sera pris en compte dans l'avenir et rappel aux élus que cela aura un coût supplémentaire à prévoir.

L'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs au travail représente un objectif qui ne saurait être subordonné à des considérations de caractère purement économique.

Considérant des directives européennes 89/391 et 2003/88

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes